



Conseil économique et social

Provisoire

30 janvier 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique provisoire de la 35^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 18 juillet 2012, à 15 heures

Président : M. Arias (Espagne)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-42649X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Koterec (République slovaque), M. Arias (Espagne), Vice-Président, assume la présidence

La séance est ouverte à 15 h 10.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (E/2012/77-A/67/89, E/2012/85 et E/2012/L.11)

1. **Le Président**, ouvrant le débat consacré aux affaires humanitaires, dit que l'action humanitaire et sa coordination exigent la participation active des États Membres, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et d'autres acteurs. Pour garantir une action coordonnée, il faut cerner les besoins sans rien négliger et faire parvenir dans les meilleurs délais les ressources disponibles aux personnes dans le besoin. Le Président fait l'éloge de la Coordinatrice des secours d'urgence, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des États touchés qui coordonnent l'acheminement de l'aide humanitaire à leur population et des agents humanitaires qui souvent risquent leur vie pour aider ceux qui sont dans le dénuement.

2. **M^{me} Amos** (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (E/2012/77-A/67/89), dit que le rapport est moins dispersé et plus concis que les années précédentes. Elle est heureuse de constater que la plupart des recommandations qu'il renferme figurent dans le projet de résolution du Conseil qui relève du point à l'ordre du jour (E/2012/L.11).

3. Les actions visant à favoriser la résilience des collectivités menées à l'appui des efforts des pays sont particulièrement importants dans les pays et régions frappés par des catastrophes récurrentes à progression lente, comme ce fut le cas dans la Corne de l'Afrique en 2011 et la région du Sahel en 2012. Étant donné qu'une intervention humanitaire efficace suppose de tirer le meilleur parti des ressources disponibles, la prise de décisions doit reposer sur des éléments provenant de données fiables. Des informations sur l'emplacement et l'importance des services essentiels, par exemple les centres de santé en état de fonctionner ou les sources d'approvisionnement en eau, doivent être disponibles à l'avance et actualisées

régulièrement. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est en train d'instituer des règles normalisées relatives à la communication des informations afin de coordonner l'évaluation des besoins au sein des Nations Unies et à l'extérieur et élargit sa collaboration avec les gouvernements et autres partenaires afin que les ensembles de données opérationnelles concernant la préparation en prévision de catastrophes soient en place. La création de sites Web qui centralisent et partagent les informations donnerait aux équipes de pays chargées de l'aide humanitaire une solide base de données factuelles pour prendre des décisions et serait également utile aux agents sur le terrain.

4. Le nombre et la diversité des personnes et des organisations qui interviennent dans les actions humanitaires ne cessent d'augmenter; par exemple, des organisations d'aide des États du Golfe et de Turquie ont joué un rôle de premier plan face aux situations d'urgence en Libye et Somalie, et l'Argentine ainsi que l'Arabie saoudite ont rejoint le Système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe des Nations Unies tandis que le Brésil s'apprête à en faire autant. Le Bureau a signé des mémorandums d'accord avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Organisation de la Conférence islamique et étudie des modalités d'intervention communes avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) de sorte que les interventions régionales soient harmonisées et que les gouvernements sachent quels services de secours sont disponibles. Des efforts sont également déployés pour améliorer les partenariats avec le secteur privé.

5. **M. Benmehidi** (Observateur de l'Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'on ne peut que se féliciter de la place de choix accordée par le Secrétaire général dans son rapport (E/2012/77-A/67/89) à la nécessité d'investir davantage dans le développement de la capacité de résistance et de la planification préalable. Le programme de transformation du Comité permanent interorganisations est une évolution relativement nouvelle dans le domaine de l'aide humanitaire. L'orateur demande que la Coordinatrice des secours d'urgence intensifie le dialogue et la concertation avec tous les États Membres non seulement sur ce point particulier, mais aussi sur tout le programme de réforme du secteur humanitaire.

6. Les difficultés auxquelles se heurte l'action humanitaire lors de situations d'urgence compliquées et de catastrophes naturelles se multiplient de façon spectaculaire, surtout dans les pays en développement, aggravées par les changements climatiques et les crises mondiales actuelles; il faut redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de toutes les parties prenantes. L'orateur réaffirme l'attachement du Groupe aux principes directeurs d'humanité, d'impartialité et de neutralité, énoncés dans le paragraphe 2 de l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1991, qui sert de cadre à la prestation de l'aide humanitaire par les Nations Unies. En ce qui concerne la coordination de l'aide humanitaire, il faut prêter une attention particulière à l'obligation de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États, conformément à la Charte de l'ONU; à cet égard, l'orateur souligne le rôle premier de l'État concerné dans le lancement, l'organisation, la coordination et la mise en place de l'aide et le rôle central et unique des Nations Unies dans la conduite des opérations et la coordination de l'aide internationale.

7. Il reconnaît les efforts accomplis pour améliorer les interventions humanitaires, mais on pourrait aller plus loin encore. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent aider les pays en développement à étoffer les capacités qu'elles possèdent sur le plan humanitaire, leurs compétences et leurs institutions, notamment par un transfert de technologie, des fonds et l'acquisition de connaissances spécialisées. Parallèlement, il est urgent de garantir des financements fiables, souples et suffisants par le biais de partenariats plus solides et de mécanismes financiers renforcés. Les États Membres sont tenus d'honorer pleinement leur obligation de protéger et d'aider les civils dans les territoires occupés, en vertu du droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949.

8. Les secours d'urgence ne doivent pas être considérés comme un dispositif isolé dans l'action humanitaire globale; il est important d'assurer une transition sans à-coups de l'assistance à la reconstruction et au développement. Cela étant, il ne faut pas que l'aide humanitaire soit perçue comme substitut à la coopération internationale pour le développement.

9. **M. Emiliou** (Observateur de Chypre), parlant au nom de l'Union européenne; du pays adhérent, la Croatie; des pays candidats, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande; et de la Géorgie, se dit favorable à la poursuite du renforcement du système humanitaire international et au programme de transformation, qu'il serait bon de mettre à exécution sans tarder. Il relève les récents progrès réalisés pour renforcer le rôle des coordonnateurs de l'action humanitaire, recourir davantage aux fonds de financement communs et améliorer la méthode sectorielle pour ce qui est de la capacité générale d'intervention. Néanmoins, de gros progrès restent à faire.

10. La direction des opérations humanitaires est capitale pour la réalisation d'interventions coordonnées et conformes aux principes fondamentaux, et les coordonnateurs résidents ont une fonction particulièrement importante car ils défendent les principes humanitaires. La prochaine procédure d'examen quadriennal complet des activités sera l'occasion de dialoguer sur la manière d'améliorer le système des coordonnateurs résidents, et ainsi, de veiller à ce que les activités opérationnelles des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire continuent à s'adapter à l'évolution du cadre mondial de coopération. Il faut que les coordonnateurs résidents, qui sont souvent des coordonnateurs chargés de l'aide humanitaire, aient la possibilité de prendre des initiatives au nom de tout le système des Nations Unies, apportent leur écot au travail des équipes de pays et soient les avocats du changement. L'orateur invite les Nations Unies et toutes les parties concernées à concevoir une stratégie intégrée qui facilite la tâche des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'aide humanitaire et permette que des responsables de l'action humanitaire énergiques soient nommés, maintenus en place, et qu'on leur donne des prérogatives.

11. Pour que les interventions soient efficaces et bien conçues, il est essentiel que la compréhension des besoins humanitaires soit partagée et excellente, et il faut poursuivre les initiatives destinées à élaborer un cadre d'évaluation des besoins communs, notamment par la création de systèmes d'informations de référence fiables et mises à jour afin que les décisions se fondent sur l'analyse de données concrètes. Il faut mettre l'accent sur le renforcement de l'aide à la transition et au relèvement rapide dans les pays touchés; priorité

devrait être donnée aux personnes en grand danger et éviter les situations de crise cycliques.

12. Il revient avant tout aux gouvernements nationaux, épaulés par les partenaires internationaux de développement et de l'action humanitaire, de renforcer la capacité de récupération de leur pays en réduisant les risques de catastrophe. Il est donc nécessaire d'améliorer la cohérence et les liens entre aide humanitaire et aide au développement. L'initiative de 2012 de l'Union européenne, baptisée SHARE (Supporting Horn of Africa Resilience), fournit des fonds importants pour aider les populations à remonter la pente après la dernière sécheresse et à mieux résister aux futures crises. Dans le même ordre d'idées, les pays et organisations du Sahel ainsi que leurs partenaires internationaux, notamment l'Union européenne, ont récemment lancé à Bruxelles le Partenariat pour la résilience (AGIR Sahel), qui s'inscrit dans le prolongement d'actions et d'initiatives de plus grande envergure. L'orateur demande aux fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'aux autres interlocuteurs dans le domaine du développement d'inclure dans leurs programmes des stratégies fondées sur la résilience et l'atténuation des risques liées aux catastrophes, en liaison avec les acteurs du secteur humanitaire, les gouvernements hôtes et les organisations régionales.

13. Vu la fréquence accrue et l'intensité de plus en plus grande des catastrophes naturelles, ainsi que l'émergence de besoins humanitaires pendant les conflits armés, l'orateur salue les efforts de la Coordonnatrice des secours d'urgence et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour prendre contact avec de nouveaux partenaires et augmenter le nombre de donateurs. Toutefois, si tant est qu'un nombre croissant d'intervenants dans le secteur humanitaire puisse susciter de nouvelles possibilités d'intervention, il est impératif de préserver les pratiques humanitaires établies et de respecter les principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité et d'indépendance.

14. L'Union européenne est gravement préoccupée par l'éclatement de nouvelles crises complexes, la poursuite de conflits prolongés, le déplacement ininterrompu de millions de gens, la recrudescence de violences à l'encontre du personnel humanitaire et le pillage d'articles humanitaires. L'orateur exhorte toutes les parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire en veillant à ce que les

personnels humanitaires et les produits soient acheminés rapidement et sans entrave auprès des populations dans le besoin et en garantissant la sûreté et sécurité du personnel.

15. **M. Acharya** (Observateur du Népal), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit qu'en raison des contraintes pesant sur leurs capacités, les pays les moins avancés ressentent plus que d'autres pays les aspects négatifs de la mondialisation. Ils se trouvent aux prises avec de violents conflits, des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et dévastatrices, l'insécurité alimentaire et les épidémies, et la plupart d'entre eux ont peu de chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. C'est pourquoi il demande une mise en œuvre rapide du volet concernant la réduction des risques de catastrophe qui figure dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), « L'avenir que nous voulons », moyennant de vigoureuses mesures de suivi; il faut que le principe « unis dans l'action » préside à l'action humanitaire.

16. Le Cadre d'action de Hyogo pour la période allant de 2005 à 2015 propose un plan de route détaillé pour améliorer la préparation aux catastrophes et adopter des mesures visant à atténuer les risques à plusieurs niveaux. De plus, la stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies a davantage mis en évidence les efforts nationaux et locaux pour rehausser la qualité de la préparation et diminuer les risques de catastrophes. Si l'on souhaite aller de l'avant, il est important de renforcer la responsabilité décentralisée des autorités locales et les moyens des populations frappées par les catastrophes et de faire apparaître dans le programme de développement au-delà de 2015 le lien étroit entre la réduction des risques, l'aide humanitaire et le développement.

17. Il est crucial de consolider les systèmes d'alerte rapide dans le cadre d'une démarche regroupant les diverses parties concernées et de mettre en place des dispositifs de financement appropriés et dotés de ressources suffisantes. Il serait bon que l'évaluation des besoins harmonisée et coordonnée soit effectuée en concertation et que les actions s'inspirent des principes humanitaires fondamentaux. Les pays les moins avancés doivent surmonter une multitude d'obstacles au développement, dont une plus grande fréquence des situations d'urgence humanitaire et des catastrophes.

Selon le document de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) intitulé « Les pays les moins avancés 2010 : Vers une nouvelle architecture internationale de développement pour les PMA », 40 % de toutes les victimes de catastrophes naturelles pendant la période 2000-2010 se trouvaient dans les pays les moins avancés. Ces problèmes, auxquels s'ajoutent des conflits et d'autres considérations de paix et de sécurité, constituent un frein énorme à des interventions humanitaires efficaces dans ces pays. Par conséquent, on devrait leur donner la préférence dans les initiatives destinées à édifier la résilience, atténuer les effets des catastrophes et établir une évaluation exhaustive des risques.

18. Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés fait de ces questions des priorités et les pays les moins avancés se sont engagés à l'appliquer, notamment en sensibilisant l'opinion publique et en prenant des dispositions pour être prêts en cas d'urgence. Il serait bon que la communauté internationale, pour sa part, soutienne l'harmonisation de la réduction des risques de catastrophe et les politiques et programmes d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'intégration des stratégies de réduction des risques dans les programmes nationaux d'action et les plans de développement à moyen et long terme.

19. **M. Robles** (Espagne) dit que son pays confirme avec force le bien-fondé d'une action humanitaire neutre axée sur une évaluation des besoins réalisée par les organismes humanitaires internationaux sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. À propos du programme de transformation, le rôle joué par les coordonnateurs de l'aide humanitaire sur le terrain est particulièrement opportun puisqu'ils sont chargés de créer une synergie entre les différents organismes et intervenants, de faire connaître les orientations générales communes du cadre humanitaire au-delà de la perspective sectorielle, de faire prévaloir le principe de la responsabilité collective et de permettre l'allocation de fonds en fonction des besoins. Pour bien accomplir ces tâches, il faut, par un processus de sélection approuvé par le siège de chaque organisme, recruter des personnes qui possèdent dynamisme et détermination, une aptitude à gérer les conflits et une expérience du terrain.

20. Dans la logique des bons principes de l'aide humanitaire, l'Espagne recourt de plus en plus à des systèmes de financement souples, en signant des

accords sur des cadres juridiques spécifiques avec les organismes concernés et le Comité international de la Croix-Rouge et en versant des contributions à des fonds humanitaires communs et aux fonds de secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Pour améliorer la qualité du financement multilatéral du Gouvernement, il a été procédé à une évaluation externe de la qualité des propositions de financement reçues de la part des différents organismes des Nations Unies. L'évaluation a révélé un certain nombre de carences dans la justification des propositions, dans les systèmes et stratégies de suivi et d'évaluation. L'orateur propose, afin de corriger ces faiblesses, que soient fixées des exigences minimales pour le financement de projets prenant en considération les besoins des pays qui proposent, tout en permettant une plus grande participation des donateurs et plus de transparence.

21. Puisque les modifications climatiques amplifient le nombre et l'intensité des catastrophes naturelles, notamment en Afrique, l'action humanitaire dans les régions éprouvées devrait être assortie d'autres interventions visant à limiter l'incidence des changements climatiques et améliorer la sécurité alimentaire de manière durable. Pour cette raison, dans certaines situations risquant d'engendrer une crise humanitaire, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement devraient partager leurs points de vue et leurs instruments pour accélérer la prévention des risques et le renforcement des mesures de survie. Par exemple, alors que les acteurs chargés de l'aide humanitaire peuvent distribuer des suppléments nutritionnels aux enfants pour réduire les effets d'une crise, les acteurs du développement sont plus à même d'aider les gouvernements à mettre sur pied des plans de réduction des risques et des dispositifs de gestion de l'information. Le Gouvernement espagnol œuvre à l'adoption d'une démarche de prévention des risques pour chaque politique nationale et secteur de développement, conformément au Cadre d'action de Hyogo, et allie l'action humanitaire à court terme à l'appui à des mesures nationales et régionales à moyen terme pour lutter contre la faim au Sahel.

22. Enfin, l'orateur souligne que les acteurs humanitaires doivent rester neutres dans les situations de conflit et que leur sécurité doit être assurée. À ce sujet, il demande un débat sur les moyens de promouvoir le respect du droit international humanitaire.

23. **M. Ustinov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation a invariablement défendu les principes de l'action humanitaire menée par les Nations Unies qui figurent dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil et juge totalement inacceptable l'instrumentalisation des questions humanitaires à des fins politiques, notamment dans des situations de conflit armé.

24. S'agissant des propositions faites par la Coordinatrice des secours d'urgence relatives au renforcement des interventions humanitaires, il estime aussi qu'il faut prendre des mesures pour affermir la coordination, améliorer la responsabilisation et consolider l'encadrement civil des opérations. À ces fins, les gouvernements des pays touchés devraient être les premiers à déclencher, organiser et fournir l'aide humanitaire sur leur territoire national; le rôle de la communauté internationale doit consister avant tout à servir d'appoint.

25. Il serait bon que les plans de développement à moyen et long terme soient pris en compte dans les interventions d'urgence des Nations Unies, qui, en apportant de l'aide, devraient renforcer le potentiel opérationnel et les capacités des gouvernements, favoriser la responsabilisation et écarter le risque de dépendance humanitaire. La capacité d'action peut être améliorée en décuplant les moyens humanitaires aux niveaux national et local, notamment par la planification préalable et des dispositifs d'alerte rapide pour les interventions d'urgence lors de catastrophes causées par l'homme.

26. Enfin, bien que des moyens militaires soient utilisés dans de nombreuses opérations de l'ONU, il faut préserver le caractère civil de l'action humanitaire; les biens militaires ne devraient être utilisés qu'en dernier ressort, toute participation militaire doit éviter de bafouer le principe de souveraineté nationale et la coordination d'ensemble doit rester entre les mains des institutions nationales et des Nations Unies, notamment, en tout premier lieu, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

27. Le Gouvernement russe a régulièrement lancé des appels et concouru aux efforts pour maintenir la stabilité financière du secteur humanitaire de l'ONU, et continue à considérer la procédure d'appel global comme le principal instrument financier de l'aide humanitaire internationale. En 2011-2012, la Fédération de Russie a fourni une assistance

humanitaire, que ce soit au plan bilatéral ou en réponse à des appels de pays comme la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Éthiopie, la Guinée, le Kenya, le Kirghizistan, la Libye, la Namibie, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République arabe syrienne, la République démocratique de Corée, la Somalie, le Tadjikistan, le Tchad et le Yémen. De surcroît, elle vient de décider de verser 7,5 millions de dollars des États-Unis, par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial (PAM), en faveur de projets humanitaires à Cuba, au Kirghizistan, en Somalie et au Tadjikistan, ainsi que 4,5 millions de dollars d'aide humanitaire à la République arabe syrienne.

28. **M. El Mkhantar** (Observateur du Maroc) dit que le débat autour des questions concernant la réduction des risques a été conditionné par la nature changeante des crises humanitaires caractérisées par les conflits armés, les turbulences politiques et sociales aggravées par la récurrence des crises alimentaires dues à la sécheresse, notamment au Sahel et dans la Corne d'Afrique. Les enseignements tirés par le système des Nations Unies et les autres intervenants humanitaires renseignent sur la nécessité d'une coordination entre les acteurs humanitaires, les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et les donateurs. La résilience doit reposer sur une approche à long terme axée sur le développement, la prévention, la préparation et l'analyse immédiate des vulnérabilités.

29. La prise de décisions dans le cadre de l'action humanitaire ne peut être efficace en l'absence d'informations vérifiées adaptées aux besoins des populations affectées et d'indicateurs fiables dans le cadre d'une optique de développement au sens large. L'échange d'informations entre les États Membres et les acteurs humanitaires est de nature à améliorer l'intervention humanitaire, à permettre une allocation optimale des ressources disponibles et à faciliter l'adoption de normes internationales communes en la matière.

30. Sa délégation dénonce les obstacles dressés devant l'action du personnel humanitaire et l'instrumentalisation, à des fins politiques, des souffrances des populations vulnérables. Les organisations humanitaires devraient pouvoir agir efficacement, dans le respect des principes fondamentaux de l'action humanitaire. Il convient de louer les efforts déployés par le Secrétaire général visant à assurer une plus grande transparence de l'aide

à travers l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, de même que les résultats enregistrés dans le cadre du principe du guichet unique constitué pour chaque crise sur son site Web, qui permet un contact permanent entre les autorités locales, les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

31. Son pays accueille favorablement les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne la facilitation de l'accès sans conditions aux populations touchées et la prestation d'une aide humanitaire efficace, reposant sur les besoins spécifiques de ces populations, conformément aux principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

32. **M. Jensen** (Observateur du Danemark) dit que son pays est depuis longtemps partisan d'un système humanitaire coordonné, axé sur des observations factuelles et réactif. Le programme de transformation et la clairvoyance et le dynamisme de la Coordinatrice des secours d'urgence qui s'attaque aux problèmes avant qu'ils ne se posent ont permis de réaliser beaucoup de choses, en particulier une amélioration de la gestion et des résultats des groupes sectoriels ainsi que le recours à la procédure d'appel global comme outil de planification stratégique financée par des fonds communs utilisés rationnellement. Il n'en reste pas moins que des efforts supplémentaires sont indispensables dans plusieurs domaines concernant, par exemple, la mission et le rôle des coordonnateurs chargés de l'action humanitaire, l'introduction d'objectifs à long terme et de la résilience dans les interventions humanitaires, ainsi que la nécessité de forger de nouveaux partenariats.

33. Il est important d'assurer le déploiement rapide de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs humanitaires dont le profil corresponde aux exigences sur le terrain. Pour ce faire, l'Organisation doit définir des politiques judicieuses de développement des ressources humaines et des systèmes de recrutement faisant une plus large place à des mesures d'incitation qui s'appliquent à tout le système des Nations Unies et donnent aux coordonnateurs humanitaires un mandat opérationnel fort et sans restrictions, avec une structure hiérarchique claire. La délégation danoise soulèvera la question du soutien à la Coordinatrice des secours d'urgence au cours de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement et dans

d'autres rencontres portant sur les orientations à prendre.

34. Les crises qui perdurent au Sahel et dans la Corne de l'Afrique indiquent nettement qu'il y a un besoin pressant de mesures de pré-alerte, de prévention et de renforcement des capacités de survie. Le défi consiste à empêcher dès le départ que n'apparaissent des points faibles en créant un cadre d'action propice à la bonne gouvernance et à la stabilité, fondements de la croissance et du développement. En outre, il est urgent de dégager des solutions durables pour les personnes déplacées; plus de 25 % de la population somalienne est actuellement déplacée et 350 000 personnes ont dû fuir leur domicile au nord du Mali. Leur situation difficile est la conséquence directe des crises de développement qui sévissent dans leurs pays et la solution ne relève pas seulement de l'action humanitaire, mais aussi du développement. La communauté internationale doit accepter de prendre beaucoup plus de risques et d'être beaucoup plus souple dans son action.

35. Il serait souhaitable de nouer de nouveaux partenariats, sans se dissimuler le fait que les véritables solutions ne peuvent pas être imposées de l'extérieur. Les gouvernements, la société civile et les organisations régionales doivent étoffer les capacités intérieures en matière de prévention, d'intervention humanitaire et de résilience, tandis que la planification et la coordination doivent s'appuyer sur les capacités et la prise en main locales, nationales et régionales pour améliorer la responsabilisation, la capacité à résister et la sécurité alimentaire. Il faut qu'une vision de l'avenir commune et le respect de la neutralité, de l'impartialité et de l'interdépendance dans le domaine de l'aide humanitaire permettent de rapprocher aide et développement; faute de quoi, l'accès des travailleurs humanitaires aux personnes qu'ils cherchent à aider sera impossible.

36. **M. Bessler** (Suisse) dit que sa délégation partage l'analyse faite par le Secrétaire général des défis de l'action humanitaire et salue les recommandations faites dans le programme de transformation, en n'oubliant pas qu'il est désormais de la responsabilité de chaque agence de les mettre en œuvre sur le terrain. Il est essentiel d'élargir les partenariats, de garantir l'accès aux victimes de conflits armés, de renforcer la capacité d'adaptation et de prendre en compte les sexes lors des interventions humanitaires.

37. Les Nations Unies se doivent d'encourager un système plus inclusif, un élargissement des partenariats et une collaboration renforcée avec les structures nationales, régionales et locales pour permettre aux États affectés d'être mieux préparés face aux risques liés aux désastres et aux crises et de mieux assumer leur responsabilité première d'assistance à leur population. Le développement de nouveaux partenariats avec des gouvernements donateurs non traditionnels, des organisations régionales, des ONG et le secteur privé permettrait de renforcer et de compléter le système humanitaire onusien. Des mécanismes de coopération adaptés doivent être mis en place dans le cadre de ces nouveaux partenariats et doivent être fondés sur un partage transparent de l'information et une communication adéquate afin que tous les acteurs impliqués jouent la même partition.

38. Chaque acteur humanitaire possède son propre avantage comparatif en fonction de ses compétences et il convient de s'appuyer sur cette complémentarité dans un esprit de confiance, de respect et de solidarité. Le Gouvernement suisse, conjointement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Fédération internationale de la Croix-Rouge et le Conseil international des agences bénévoles (ICVA), a lancé une initiative qui vise à renforcer les partenariats dans le cadre de la réponse aux catastrophes naturelles. En octobre 2011, un dialogue fructueux réunissant plus de 130 acteurs nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que des États affectés, a eu lieu à Genève.

39. Dans les crises associées à des conflits armés, la responsabilité première de l'accès rapide et sans entrave aux victimes incombe aux États affectés et une claire distinction doit être faite entre l'action humanitaire et les opérations de sécurité. En collaboration avec ses partenaires internationaux, le Gouvernement suisse s'emploie à développer deux instruments qui clarifieront le cadre normatif et fourniront des informations pratiques sur l'accès humanitaire. Une série d'ateliers régionaux seront organisés pour tester ces documents auprès des travailleurs humanitaires directement sur le terrain.

40. Briser le cercle vicieux de l'aide humanitaire chronique nécessite de renforcer la capacité des communautés exposées à des risques de catastrophes naturelles. Parallèlement, une meilleure coordination entre les acteurs du secteur humanitaire et du développement s'impose et la communauté internationale doit soutenir les gouvernements

nationaux et locaux, la société civile et les autres partenaires pertinents dans leurs efforts pour accroître leur capacité à se relever.

41. Enfin, l'orateur convient avec le Secrétaire général que la prise en compte des sexes améliore l'efficacité des interventions humanitaires. Son pays soutient le système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations et se félicite de l'augmentation du nombre de projets tenant compte des sexes.

42. **M^{me} Anderson** (Irlande) dit que certes, les partenariats humanitaires ont de tout temps mis à contribution une palette de protagonistes, mais ces dernières années un certain nombre de donateurs potentiels se sont manifestés, parmi lesquels des ONG et donateurs arabes et musulmans. La communauté humanitaire doit s'ouvrir à cette évolution parmi les donateurs, tout en ne perdant pas de vue que ses partenaires les plus importants sont les communautés en butte aux crises; ce sont elles qui sont frappées de plein fouet et qui, de leur propre initiative, reconstruisent leur cadre de vie après des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Il conviendrait donc de trouver des moyens de renforcer les capacités locales à prévenir les catastrophes et à en atténuer les effets. D'autre part, il serait bon d'appuyer plus énergiquement les capacités institutionnelles et la capacité de gestion des risques des gouvernements plutôt que de créer de nouvelles structures parallèles. Si l'aide a une importance, elle n'est pas la seule forme de soutien, et il convient de comprendre le contexte institutionnel local et d'adapter l'aide humanitaire aux besoins.

43. Il conviendrait également d'envisager des partenariats avec le secteur du développement car la planification et le financement sans coordination et en parallèle peuvent donner lieu à des antagonismes entre les objectifs, des contradictions entre les priorités et une incohérence des stratégies. Les catastrophes sont souvent la conséquence d'échecs de développement, qui accroissent la vulnérabilité, et au vu de l'augmentation du nombre de crises prévisibles, il devient crucial de s'y préparer dans le cadre de l'aide au développement. L'intervenante estime encourageant le fait que le Secrétaire général ait inscrit la réduction des risques de catastrophe sur la liste des priorités pour les cinq années à venir. Enfin, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer clairement les principes

humanitaires de base. Le Gouvernement irlandais est prêt à jouer son rôle et à collaborer pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres et les plus vulnérables dans les pays en développement menacés par les catastrophes, notamment lorsqu'il assumera prochainement la présidence de l'Union européenne pour la première partie de l'année 2013.

44. **M. Maza Martelli** (El Salvador) dit que les pays d'Amérique centrale connaissent des catastrophes naturelles de grande ampleur de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves et que la recherche scientifique a montré un lien entre ces événements et les changements climatiques. Il faut procéder rapidement à la collecte et l'analyse de données afin que, dans les pays touchés par les catastrophes naturelles, des décisions soient prises à partir de preuves. Il importe au plus haut point de former du personnel, renforcer les moyens, s'intéresser aux individus et groupes les plus vulnérables, établir des centres de crises capables de diffuser l'information et impliquer le public et les organismes humanitaires. C'est pourquoi il est essentiel de consolider les alliances entre les organismes de l'ONU, d'autres acteurs humanitaires nationaux et internationaux et les autorités des pays affectés afin de porter assistance aux victimes et les aider à reprendre une vie productive. Pour que l'action humanitaire ait un plus grand retentissement sur la société et le développement durable, elle doit être conduite dans le respect des droits de l'homme, et il faut prévoir des ressources pour financer la prévention, l'atténuation des risques liés aux catastrophes et les capacités d'intervention. Les groupes habituellement perçus comme vulnérables, par exemple les jeunes, les femmes, les handicapés et les autochtones, jouent un rôle primordial pour le développement de l'autonomie et les dispositions prises au niveau national lors de situations d'urgence humanitaire.

45. **M^{me} Morgan** (Mexique) dit que son pays reconnaît le rôle moteur des Nations Unies et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans la coordination de l'aide humanitaire, mais qu'il faut continuer à renforcer la coordination entre cette aide et les initiatives de développement. Le Mexique a consolidé ses liens avec le pôle humanitaire des Nations Unies et avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et s'efforce de jeter un pont entre les interventions d'urgence et le développement. On ne saurait se passer

d'investissement dans la prévention et la préparation aux éventualités de catastrophes; ni de l'homogénéisation des bases de données qui permettent aux pays de prendre des décisions en fonction des besoins humanitaires d'urgence sur le terrain; ni de l'échange d'informations et de technologies entre les États Membres, les organismes humanitaires internationaux et les équipes locales.

46. Le problème de la sécurité alimentaire doit être traité aussi bien du point de vue des opérations d'urgence et du point de vue structurel que de celui du droit à l'alimentation et les États se doivent de trouver une solution globale et durable aux besoins humanitaires de leurs populations. Dans la déclaration adoptée par les dirigeants du G-20 au Sommet qui s'est tenu à Los Cabos les 18 et 19 juin 2012, les participants se sont engagés à encourager les investissements publics et privés dans l'agriculture et à abolir les restrictions aux exportations et les taxes extraordinaires pesant sur les denrées alimentaires achetées par le PAM à des fins humanitaires et non commerciales, et ont réaffirmé qu'une transparence accrue contribue fortement à réduire la volatilité des prix alimentaires.

47. **M. Lyngroth** (Observateur de la Norvège) dit que la communauté internationale devrait renforcer la capacité des gouvernements et des acteurs locaux en travaillant plus directement avec les populations vivant dans le dénuement car les collectivités locales sont les premières à répondre à l'appel en cas de crise. Les gouvernements, dont la responsabilité première est d'aider et de protéger leur population, ont de plus en plus les moyens de le faire. L'action de la communauté internationale devrait donc passer de l'aide à la coopération en veillant à l'amélioration de l'état de préparation des gouvernements et des mécanismes en place et devrait être appréhendée comme complémentaire aux efforts des pays.

48. Il est important de collaborer plus étroitement avec les ONG et de renforcer les capacités sur place. En Haïti, seulement 1 % de tous les fonds recueillis après le tremblement de terre et seulement 8 % des fonds collectés à la suite de l'appel éclair relatif au choléra sont parvenus directement aux acteurs locaux. Les donateurs ont tendance à donner aux ONG internationales l'avantage sur les organisations locales, principalement parce que ces dernières n'ont pas de capacités ni d'obligation de rendre des comptes, et rares sont les exemples de bonnes pratiques telles que

l'accompagnement des ONG locales par leurs homologues internationales et l'appui des donateurs aux ONG internationales dont la stratégie de désengagement consiste à confier des responsabilités aux acteurs locaux.

49. Pour que les actions humanitaires soient durables, il faut que les attributions et les responsabilités soient transférées des mécanismes internationaux aux structures nationales et locales; le renforcement des capacités est indispensable et l'aide apportée doit être plus souple, dans sa portée et ses modalités. Il est primordial de mettre en place des partenariats pour fournir une aide humanitaire plus efficace. Ces dernières années, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Coordinatrice des secours d'urgence se sont employés à donner plus de poids aux partenariats avec les États et les acteurs qui jusqu'à présent ne faisaient pas partie du monde de l'humanitaire. Cependant, il faut trouver un compromis entre la nécessité d'avoir un système humanitaire plus ouvert et le devoir de respecter les principes clés de l'action humanitaire. Une coopération plus étroite entre les intervenants et les systèmes internationaux et régionaux doit se traduire par des activités concrètes sur le terrain, notamment des évaluations, une formation et la préparation des interventions d'urgence en commun. Il faut faciliter la coopération Sud-Sud, comme l'ont démontré les équipes médicales cubaines lors de l'épidémie de choléra en Haïti, et faire participer encore davantage les pays en développement aux affaires humanitaires mondiales, notamment par l'entremise des Nations Unies.

50. Enfin, l'oratrice attire l'attention sur l'importance de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de la Convention sur les armes à sous-munitions pour protéger les habitants des pays affectés et empêcher de futurs périls; la troisième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été signée par plus de 70 États, se tiendra à Oslo en septembre 2012.

51. **M^{me} Cousens** (États-Unis d'Amérique) dit qu'en 2011, les interventions de l'ONU face à des situations d'urgence humanitaire ont occasionné des dépenses sans précédent et justifié une nouvelle marge de manœuvre. La complexité de la crise alimentaire au Sahel a nécessité une stratégie régionale, y compris la désignation d'un coordonnateur humanitaire régional,

et la famine dans la Corne de l'Afrique a obligé à trouver des solutions adaptées aux circonstances. Les crises humanitaires dues à un conflit ou à des violences imposent leurs propres complexités, surtout lorsque, bien souvent, des obstacles ralentissent la fourniture d'aide. Trop de civils se retrouvent victimes d'une violence qu'ils n'ont pas contribué à créer et il est inadmissible que le nombre d'attaques contre des travailleurs humanitaires, en particulier, ceux qui travaillent sur place, soit si élevé; ceux-ci doivent pouvoir accéder sans conditions préalables aux personnes qui ont besoin d'aide.

52. Le projet des Nations Unies de déployer des responsables humanitaires chevronnés dès que surviennent des catastrophes est un grand pas en avant, au même titre que le programme de transformation qui, toutefois, doit rester centré sur les répercussions. Le Gouvernement des États-Unis approfondit ses partenariats avec les acteurs régionaux, les donateurs et les pays à risque par une préparation commune et une meilleure coordination des interventions en tirant parti des capacités uniques de tous les protagonistes; par exemple, il a participé récemment à la création de Global Alliance for Action for Drought Resilience and Growth (Alliance mondiale pour la résistance à la sécheresse et la croissance) dans la Corne de l'Afrique.

53. **M^{me} Butijer** (Observatrice de la Croatie) dit que bien que des progrès extraordinaires aient marqué les 20 dernières années en ce qui concerne le système humanitaire de l'ONU, la dégradation de l'environnement, les sinistres liés aux bouleversements climatiques, les évolutions démographiques, les désordres des marchés et l'instabilité au sein des États et entre les États entraînent des crises humanitaires plus aiguës et plus complexes. L'emblème et le drapeau des organismes humanitaires ne protègent plus ceux qui travaillent sous leur bannière. Il est de plus en plus difficile d'atteindre les populations démunies, voire impossible d'acheminer l'aide humanitaire, ce qui est inacceptable, surtout lorsque les crises résultent de conflits ou de troubles. Il faut rebâtir la confiance, tant au sein de la communauté de donateurs que dans les organisations, et nouer des relations et des partenariats avec les services locaux. La principale garantie pour assurer une aide humanitaire efficace est le plein respect des principes humanitaires de solidarité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

54. Une autre préoccupation importante concerne la nécessité de rendre l'aide humanitaire plus efficace et

rationnelle. La procédure d'appel global est un outil essentiel pour la planification conjointe, la programmation et la coordination à l'échelon des pays et la principale référence pour la budgétisation des crédits annuels de la Croatie dans la rubrique humanitaire. Il faut poursuivre les efforts pour mettre sur pied des initiatives et des cadres d'évaluation efficaces des besoins communs, la communication des informations et le suivi des résultats réalisés en commun, une plus grande transparence et la prise de décisions à partir de données factuelles; il y aurait lieu de lier plus intimement les secours, le relèvement et le développement dès les premières phases de planification; les acteurs humanitaires et de développement doivent travailler de concert de façon à diminuer la vulnérabilité et renforcer la résilience.

55. **M. León González** (Cuba) dit que l'aide humanitaire devrait être apportée à la demande et avec le consentement des États bénéficiaires et dans le total respect des principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité et des idéaux et principes de la Charte des Nations Unies. Des formules qui n'ont pas été approuvées ne doivent pas être utilisées pour justifier la violation des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

56. Aux catastrophes naturelles s'ajoutent les désastres humains comme la faim et la pauvreté, dont sont victimes des centaines de millions de gens dans le monde, conséquence directe d'un ordre économique mondial injuste. La meilleure façon d'accroître la capacité des pays en développement à faire face aux catastrophes naturelles serait que les pays développés tiennent leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Il serait bon que les organismes humanitaires soient dotés de nouvelles technologies, de fonds supplémentaires, et de compétences scientifiques et techniques.

57. Le Gouvernement cubain a accompli des avancées sensibles sur la voie de la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Hyogo et personne n'ignore son rôle clé dans l'aide humanitaire qu'il fournit à son peuple lors de catastrophes naturelles. Cela fait 50 ans que le système de défense civile de Cuba veille à ce que soient appliqués les instruments internationaux pertinents auxquels l'État est partie et un dispositif est en place pour protéger le peuple cubain et ses ressources naturelles. L'évaluation des risques locaux et les moyens de surveillance ont été

renforcés, de même que les systèmes d'alerte rapide, et l'atténuation des risques figure dans les programmes scolaires.

58. Le Gouvernement cubain a récemment accueilli une réunion technique régionale sur les actions locales destinées à réduire les risques, pour lesquelles Cuba a servi d'exemple. Il est disposé à fournir un appui désintéressé aux pays affectés, par principe et sens éthique, notamment par le biais de son Contingent international Henry Reeve de médecins spécialisés dans les situations de catastrophes et les graves épidémies. Il a signé des accords de coopération avec divers pays et s'investit dans des projets en association avec d'autres pays de la région.

59. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit qu'il faut apporter une assistance humanitaire sans conditions et ne pas compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, ni s'ingérer dans leurs affaires intérieures.

60. Le Nicaragua est à la merci de catastrophes naturelles de types divers. Son dispositif de prévention et d'intervention en cas de catastrophe opère aux niveaux national, régional et local, en liaison avec des organisations de la société civile. Le Centre de coordination de l'aide humanitaire, créé à la fin de 2009, est mis en service lorsque le Président déclare l'état d'urgence; le Gouvernement est en train d'arrêter les derniers détails d'un programme national de gestion des risques. Le plan de développement humain du Nicaragua insiste sur une culture de prévention dans tous les secteurs de développement.

61. **M. Quinlan** (Australie) dit que les crises répétées, comme la famine au Sahel, rappellent que l'investissement dans l'atténuation des risques sauve des vies, des moyens d'existence et des biens et réduit les coûts d'intervention en cas de catastrophe et de reconstruction. Il faut absolument établir des partenariats plus variés et miser sur les atouts particuliers pour trouver des solutions audacieuses. Les partenariats régionaux peuvent jouer un rôle particulièrement important; l'orateur note donc avec satisfaction la signature du Plan de coopération stratégique de coopération ASEAN-Nations Unies pour la gestion des catastrophes (2011-2015). En mai 2012, son Gouvernement a apporté son concours à un exercice régional de simulation de tremblement de terre, organisé par le Gouvernement indonésien, auquel ont pris part plus de 240 spécialistes des interventions

en cas de catastrophe, venus de 24 pays. Étant donné que les décisions qui reposent sur des observations factuelles rendent l'action humanitaire plus efficace, l'Australie et l'Indonésie travaillent ensemble au recueil des données nécessaires pour anticiper l'impact de futures catastrophes et contribuer à la préparation des interventions d'urgence.

62. On ne peut plus accepter des interventions sans cohésion ni coordination; lorsque le Gouvernement australien prévoit les augmentations de crédits, les organisations sont tenues de rendre compte de la manière dont elles ont travaillé ensemble pour obtenir des résultats à l'échelle du système. Une meilleure coordination entre les stratégies en matière d'aide humanitaire et de développement et les plans de mise en œuvre passe par une analyse partagée des origines de la crise, une compréhension des rôles et des responsabilités, et la volonté d'agir ensemble de façon cohérente. Les donateurs doivent être prêts à détailler les rubriques budgétaires et à octroyer des financements souples, et le système international doit améliorer sa capacité à s'adapter aux différents moyens des États touchés. S'il existe un potentiel, le système international doit l'exploiter, sans que, par inadvertance, cela ne fragilise les points forts du pays. Par ailleurs, la communication des résultats doit être améliorée. Il faut défendre les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance qui régissent l'action humanitaire et engager davantage la responsabilité des populations touchées. Les collectivités locales doivent participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions humanitaires et les actions doivent répondre aux différents besoins de la population, notamment des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

63. Au cours des quatre prochaines années, le Gouvernement australien augmentera ses dépenses relatives à l'aide humanitaire et à la réduction des risques de catastrophe d'un montant de 2 milliards de dollars australiens, ce qui permettra de porter assistance à 30 millions de personnes au moins et de réduire la vulnérabilité aux catastrophes de beaucoup plus encore. Il est bien conscient que des ressources prévisibles, octroyées en temps voulu, revêtent une importance décisive et il accroîtra ses financements grâce à des accords sur quatre ans avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PAM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge,

l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Fonds pour la consolidation de la paix et continuera de soutenir les organisations régionales et les gouvernements nationaux, notamment grâce à une nouvelle initiative portant sur l'atténuation des risques de catastrophe et financée à hauteur de 100 millions de dollars australiens.

64. **M^{me} Finskas** (Finlande) dit que son Gouvernement souscrit aux recommandations du Secrétaire général concernant la prise de décisions reposant sur des données factuelles et les partenariats (E/2012/77-A/67/89, par. 48-50), mais aurait préféré que l'accent soit mis sur l'aide technique, nonobstant les paragraphes 36 à 38 du rapport.

65. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de transformation, mais il reste encore beaucoup à faire; en particulier les chefs de file sectoriels ont un rôle important à jouer dans la mise en place des éléments appropriés du programme sur le terrain. Toutes les organisations concernées, à tous les échelons, doivent comprendre la valeur ajoutée du programme; les prestations de l'ONU sur le terrain se mesurent non pas à l'aune des résultats des organisations individuelles, mais à l'aune des résultats collectifs obtenus, avec une obligation commune de rendre des comptes.

66. Les questions humanitaires à l'échelle du système ayant trait à l'efficacité des interventions, à la coordination et à la conduite des opérations sont imbriquées et doivent être examinées dans tous les organismes concernés, ce qui donnera aux États Membres une meilleure idée de la structure de l'Organisation dans le domaine humanitaire. Il convient d'harmoniser les pratiques de comptes rendus des organismes de sorte que les résultats collectifs soient mesurés en regard des objectifs stratégiques concertés et leurs organes directeurs se doivent de soutenir les efforts de la Coordinatrice des secours d'urgence et des responsables du Comité permanent interorganisations afin que le dispositif humanitaire soit plus robuste, plus efficace et économique.

67. **M^{me} Wang Hongbo** (Chine) dit que les deux priorités en matière de secours humanitaires sont une bonne coordination des ressources internationales et une meilleure capacité des pays touchés. Des partenariats élargis et approfondis sont plus importants que jamais et la participation d'une large palette

d'intervenants est indispensable à une coordination plus efficace. De ce fait, l'oratrice voit d'un bon œil la coopération plus étroite entre les Nations Unies, les organisations régionales et le secteur privé et espère que ce partenariat sera encore renforcé. Les gouvernements des pays frappés devraient jouer un rôle de premier plan dans la préparation en prévision des catastrophes, les secours et la reconstruction et devraient prendre l'initiative de déclencher, organiser, coordonner et mettre en place l'aide humanitaire. Toute la coopération internationale doit observer les principes fondamentaux du respect de la souveraineté et de l'autorité des pays bénéficiaires ainsi que le respect des souhaits des gouvernements.

68. Le traitement de l'information constitue le travail préliminaire avant toute intervention humanitaire et la clé du développement des capacités. Jouant un rôle prépondérant dans l'aide humanitaire, les pays éprouvés doivent avoir leur propre infrastructure pour recueillir et analyser les données ainsi que des spécialistes. Il faudrait que la communauté aide les pays en développement à renforcer leurs moyens dans ce domaine grâce à de meilleurs éléments d'appui, un transfert de technologie et de savoir-faire, ainsi qu'un développement des infrastructures, et qu'elle prenne des mesures graduelles et ciblées dans plusieurs domaines apparentés.

69. Puisque la Chine est un pays en développement sujet aux catastrophes naturelles, son Gouvernement examine périodiquement les questions de prévention, de secours et d'aide d'urgence. Il accorde la plus grande importance à la coopération dans le domaine de l'aide humanitaire internationale et a fourni une aide humanitaire sous diverses formes, par exemple la formation aux interventions en cas de catastrophe naturelle, aux pays en développement, ponctuellement et par des voies bilatérales ou multilatérales.

70. **M. Nofukuka** (Observateur de l'Afrique du Sud) dit que l'État affecté doit jouer un rôle essentiel dans le lancement, l'organisation, la coordination et la mise en place de l'aide humanitaire et que les pays donateurs doivent fournir des financements prévisibles, souples et suffisants. Il prie les États Membres de se rallier à son pays pour soutenir le Fonds central pour les interventions d'urgence, qui dépend des contributions financières versées par les donateurs au bon moment.

71. Des millions d'individus sont en proie à la famine et la malnutrition dans la région du Sahel, les

changements climatiques s'ajoutent aux difficultés humanitaires et la hausse du prix des denrées alimentaires nécessite d'agir rapidement. Pour que la transition se fasse en douceur des secours au développement, l'aide humanitaire ne doit pas se terminer lorsque cessent les secours d'urgence. Il faut faire admettre la notion de sexes spécifiques dans l'action humanitaire et prendre en considération les besoins des femmes et des enfants; les violences sexuelles et sexistes sont une source d'inquiétude. Les groupes vulnérables, y compris les populations vivant dans des territoires occupés, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ont également besoin de protection. Les organismes humanitaires doivent accompagner les efforts déployés par les pays en développement pour créer des capacités sur le plan humanitaire par le transfert de technologies et de compétences. Enfin, l'oratrice met en relief l'importance des investissements dans la prévention et la préparation préalable en vue de renforcer les collectivités, d'édifier leur résilience et d'atténuer les dommages causés aux biens par les catastrophes naturelles.

72. **M. Errázuriz** (Chili) attire l'attention sur la nécessité de bâtir un dispositif humanitaire intégré et d'améliorer la capacité de survie. Les priorités de l'aide humanitaire doivent être la sécurité humaine, les droits de l'homme et le respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Il faut garantir un accès rapide et sans entrave du personnel humanitaire et l'assistance aux communautés frappées.

73. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) s'est réunie à Panama City du 28 au 30 mars 2012 pour évoquer les mécanismes de l'aide humanitaire internationale et a adopté un plan d'action. La CELAC est devenue la tribune la mieux adaptée de la région pour améliorer la coordination entre les divers intervenants humanitaires aux niveaux national, sous-régional et mondial.

74. À la suite du tsunami du 27 février 2010, l'atténuation des risques de catastrophe et les interventions d'urgence sont devenues des priorités au Chili. La réduction des risques a été introduite dans plusieurs programmes, stratégies et outils destinés à limiter les dommages provoqués par les catastrophes; un système de cartes numériques indiquant les zones à risque devrait être disponible dans tout le pays d'ici 2013; et la création d'une agence nationale de

protection civile est en discussion au Parlement. En septembre 2011, le Gouvernement chilien et le coordonnateur résident du Chili ont signé un accord de principe relatif à un réseau national d'aide humanitaire qui établit des protocoles de coordination avec la communauté internationale en cas de crise humanitaire grave.

75. **M^{me} Davidovich** (Observatrice d'Israël) dit qu'Israël possède une tradition de longue date, celle de fournir une aide humanitaire aux nations dans le besoin. En 2012, son Gouvernement a donné des fonds pour aider les victimes des inondations aux Fidji, des fournitures médicales pour les victimes de l'incendie de la prison de Comayagua au Honduras et du matériel pour traiter les brûlures après des explosions dévastatrices à Brazzaville, et a versé 200 000 dollars au PAM pour soutenir son action au Sahel. Plusieurs ONG israéliennes participent aux efforts de reconstruction en Haïti et au Japon.

76. Le Gouvernement israélien a une conception globale de l'aide humanitaire. L'état de préparation est crucial pour faire face aux catastrophes et l'investissement dans la réduction des risques est décisif et économiquement justifié. Le Centre israélien chargé de la coopération internationale (MASHAV) anime des cours sur les situations d'urgence et la médecine en cas de catastrophe dans le monde entier et propose une formation théorique et des simulations pratiques en rapport avec des scénarios catastrophes susceptibles de se produire dans des régions ou pays donnés.

77. Dans les actions d'aide humanitaire menées par l'ONU, il convient que chaque organisme agisse en fonction de son mandat. Le partenariat d'Israël avec l'Equipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (UNDAC) a considérablement gagné en importance ces dernières années; l'UNDAC a participé à l'exercice de sécurité sur la simulation d'un tremblement de terre en Israël et son fichier pour les interventions d'urgence comprend quatre experts israéliens. La coordination entre les secteurs public, privé et les organisations à but non lucratif ainsi qu'à l'échelon national et international est d'une importance vitale si l'on veut réagir le plus efficacement possible face à une catastrophe.

78. **M. Hallgren** (Observateur de la Suède) dit que sa délégation est favorable à une évaluation commune et crédible des besoins et apprécie la recommandation du

Secrétaire général, dans le paragraphe 49 de son rapport, selon laquelle les États Membres et le monde humanitaire devraient collaborer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour définir, tomber d'accord et s'aligner sur des normes internationales communes en matière d'échange d'informations. On ne saurait se dispenser de références actualisée pour constituer une meilleure base de données factuelles.

79. Le système d'intervention humanitaire des Nations Unies est fondé sur un large consensus entre les États Membres. Le programme de transformation est un moyen de réformer et de perfectionner le dispositif international commun en matière d'action humanitaire et devrait être présenté avec des plans bien définis d'application et d'évaluation des résultats. S'il est vrai que c'est aux États éprouvés qu'incombe la principale responsabilité pour ce qui est de répondre aux besoins de leurs populations, les organismes internationaux à vocation humanitaire ont également un rôle mobilisateur à jouer.

La séance est levée à 18 heures.